



Parti socialiste  
Ville de Fribourg

## **Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)**

**Le PS de la Ville de Fribourg (PSVF) reconnaît la nécessité de la réforme de la CPPVF. Dans ce contexte, il considère que la symétrie des sacrifices retenue par le Comité de la caisse est le minimum admissible. La Ville de Fribourg doit assumer ses responsabilités d'employeur et atténuer autant que ses ressources le lui permettent les pertes de rentes en proposant des mesures transitoires et compensatoires.**

La réforme d'une caisse de pension n'est pas un processus facile à comprendre, ni d'ailleurs à faire comprendre. Derrière les règles imposées par la LPP, les termes techniques et les chiffres se trouvent les situations individuelles et concrètes des assuré·e·s, et notamment des employé·e·s de la Ville de Fribourg. Celle-ci s'est déjà livrée dans le passé à la difficile épreuve de l'assainissement dans l'urgence (recapitalisation en 2004, assainissement en 2013). La situation d'aujourd'hui est quelque peu différente, dès lors qu'une réforme est indispensable mais qu'elle a pu être murie et travaillée pendant deux ans par le Comité de la caisse, organe paritaire.

Le PSVF se rend à l'évidence que le système imposé par la LPP et l'évolution des marchés financiers rendent nécessaires une baisse du taux technique et un passage à la primauté des cotisations. Ces deux mesures péjorent toutefois fortement la situation des assuré·e·s et provoquent une diminution des attentes de rentes à l'âge de la retraite. Certain·e·s collaborateurs et collaboratrices sont en outre particulièrement touché·e·s par la réforme, pour de multiples motifs tels que le retrait de l'avoir avant la retraite, durée de l'activité auprès de la Ville, niveau de revenu, modification de l'état civil...

Le débat doit donc se concentrer sur les mesures proposées pour garantir la symétrie des sacrifices, minimum admissible au regard du PSVF. A cet égard, le Comité de la caisse propose l'augmentation de la part de cotisation de l'employeur de 4 pt (1.19 mio/an), une mesure compensatoire pour les assuré·e·s de 41.7 ans et plus au moment de l'entrée en vigueur du nouveau plan (8.3 mio, financé par l'employeur), ainsi qu'une mesure transitoire pour celles et ceux de plus 56.3 ans (3.76 mio, financé par la CPPVF).

Selon le PSVF, les mesures réalisent le seuil minimal de la symétrie des sacrifices. Compte tenu de la planification financière actuelle dont le Conseil général a pris acte en fin d'année passée, elles sont en adéquation avec les moyens à disposition de la Ville et sont supportables pour la collectivité, laquelle a par ailleurs tout intérêt au maintien d'une caisse de prévoyance pérenne. Dans ce contexte d'équilibre et bien conscient des sacrifices exigés des employé·e·s de notre Ville, le PSVF est en mesure d'apporter son soutien au projet tel que proposé. Dès lors qu'il s'agit d'un objet soumis au Conseil général, le Groupe PS au Conseil général arrêtera sa position en séance de préparation lundi prochain.

Le PS s'opposera fermement à toute tentative de diminuer les mesures compensatoires et transitoires prévues par le Comité de la caisse. De manière plus générale, il s'engage et continuera de s'engager

pour des conditions de travail et de rémunération exemplaires pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg, qui sont un gage d'excellentes prestations fournies à la population. Dans cette optique, le PS combattra la baisse des impôts demandée par les partis bourgeois, laquelle aurait des conséquences catastrophiques en termes de moyens à disposition de la Ville pour affronter les nombreux défis qui l'attendent et garantir son attractivité tant comme lieu de vie que comme employeur.

Fribourg, le 7 février 2019

**Contact :**

Matthieu Loup, président PSVF (079 453 62 78)